

# | RECOMMANDATION

## Covid-19: financement des cours CIE

Adopté par le comité de la CSFP le 25 juin 2020

### Financement des cours interentreprises

En raison de la crise sanitaire, les centres de formation CIE n'ont pas pu poursuivre leurs activités de formation en raison de l'interdiction de l'enseignement présentiel. Des cours ont donc dû être annulés, certains seront rattrapés à l'automne. Comme il est important que le système de formation garde toute son efficacité, la commission Financement de la formation professionnelle recommande ce qui suit :

1. Les **cours CIE devraient dans la mesure du possible être rattrapés** à une date ultérieure. Le fait qu'il n'y a pas de CIE au cours du dernier semestre de l'apprentissage, avant les procédures de qualification, donne une certaine marge de manœuvre pour rattraper les cours qui n'ont pas pu se dérouler. Mais il faut prévoir qu'en raison des mesures à prendre pour éviter la propagation du virus il sera nécessaire de prévoir plus d'espace entre les élèves rendant impossible une occupation à pleine capacité des centres de formation.
2. Si les cours ne peuvent pas être rattrapés, il faut régler comment les objectifs de formation pourront être atteints. **Les cantons renoncent**, si possible, **à exiger un retour des subventions** (part cantonale 1) déjà versées pour les cours qui ont été supprimés.
3. Le rattrapage des CIE occasionnera très certainement des coûts supplémentaires. Sur demande motivée des centres CIE, **les cantons indemnisent** les cours CIE organisés comme rattrapage des cours annulés **selon les forfaits fixés**. Cette solution pragmatique permet de soutenir les cours CIE sans une surcharge administrative aussi bien pour les cantons que pour les centres de formation CIE.
4. Tous les autres coûts supplémentaires sont de la responsabilité des prestataires de cours CIE et des entreprises.

25 juin 2020  
269-4.3, pu